

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de Monsieur François **ROVASIO**, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 mars 2025

Date d'affichage : 27 mars 2025

PRÉSENTS : François **ROVASIO**, maire.

Bernard **MILLE**, Martine **MASSON**, José **VARESANO**, Nelly **CHAIN**, Marie-José **AMEVET**, Corinne **COLLOMBET**, Véronique **FERRI**, Franck **LEFEVRE**, Odile **PIATON**, Sylvie **BORJON**, Thomas **BILLON-PIERRON**,

ABSENTS : Isabelle **ALBERT**, Christophe **AZAÏS** (procuration à Corinne COLLOMBET) Muriel **BARD**, Pascale **EXCOFFIER**, Florent **FRETY** (procuration à José VARESANO), Raphaël **PELLIGRINI**, Alexandre **THOMAS**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odile PIATON

1. Approbation du procès-verbal du 25/02/2025

Madame Odile PIATON demande que soit modifié le dernier point des questions diverses : Comité de jumelage à la place d'association de jumelage et Villarfocchiardo à la place de Villardfourcarde.

Décision : Approbation à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du 13/03/2025

Décision : Approbation à l'unanimité

2. Approbation avenant marché travaux « réaménagement centre bourg »

L'avenant numéro 1 concerne le lot 8 : aménagements paysagers et VRD pour un montant de 8 198,95 € HT (9 838,74 € TTC) et attribué à l'entreprise EUROVIA ALPES.

Il s'agit de l'enfouissement de réseau France Telecom du 56ml, d'une reprise de l'éclairage du monument aux morts et de la dépose du mur du parking du haut.

Décision : Approbation à l'unanimité.

3. Création d'un poste de saisonnier au service technique

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent saisonnier afin d'assurer des missions d'entretien des espaces verts. En effet l'entreprise sous-traitante ne peut garantir 100 % de la prestation des années précédentes.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique à 35 heures par semaine et de recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois.

Décision : Approbation à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2025

4. Adhésion à l'association des maires ruraux de Savoie

La cotisation annuelle s'élève à 120 € pour l'année 2025.

Décision : Approbation à l'unanimité.

5. Adhésion à la fédération des AFP de Savoie

La cotisation s'élève à 55 € pour l'année 2025.

Décision : Approbation à l'unanimité.

6. Vote des taux des impôts locaux

Les taux communaux des taxes locales ont augmenté en 2024 d'environ 3 % dans le cadre du financement des travaux d'investissement.

Monsieur le maire rappelle que les bases des impôts locaux calculés par l'État, sont indexées sur l'inflation, soit une hausse d'environ 1,7 % pour 2025.

Ce qui porterait à 1 028 933 € le produit fiscal attendu, auquel il faut ajouter les produits attendus des ressources indépendantes : 299 779 € et soustraire l'effet du coefficient correcteur : 84 872 € pour un total prévisionnel de 1 243 840 €, si les taux communaux restent inchangés.

Monsieur Bernard MILLE propose d'augmenter les taux communaux de 0,1 % ou 0,15 % tous les ans plutôt que d'augmenter ces taux de 3 % tous les 5 ans. Une augmentation de 1 % rapporterait 10 195 € à la commune.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux communaux cette année.

Décision : approbation à la majorité, 3 abstentions (Martine MASSON , José VARESANO, Florent Frety)

7. Approbation compte financier unique 2024 assainissement

Le compte financier unique est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif et qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. La commune a choisi de le mettre en place dès cette année.

SAINT-JULIEN MONTDENIS - EAU-ASSAIN ST JULIEN MONTDENIS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 879,36	169 705,68	190 585,04
	Recettes réalisées (1)	B	18 857,70	201 035,39	219 893,09
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	94 000,00	299 820,00	393 820,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 501,35	156 382,74	157 884,09
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	17 356,35	44 652,65	62 009,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	73 120,64	130 114,32	203 234,96
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	90 476,99	174 766,97	265 243,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	90 476,99	174 766,97	265 243,96

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Décision : Approuvé à la majorité. 4 contre (Christophe AZAÏS, Corinne COLLOMBET, Franck LEFEVRE, Odile PIATON)

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2025

8. Affectation des résultats assainissement

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice <i>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+44 652.65 €
B Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	130 114.82€
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	+ 174 767.47€
D Solde d'exécution d'investissement <i>(précédé de + ou -)</i> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 90 476.99€
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 <i>(précédé de + ou -)</i> Besoin de financement Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement = F = D + E	0.00€
AFFECTATION = C = G + H	
1/Affectation en réserves R1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00€
2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002	174 767.47€
DEFICIT REPORTE D 002	0.00€

La totalité des résultats doit être affectée en investissement pour couvrir une partie des besoins en investissement.

Décision : approbation à l'unanimité

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2025

9. Approbation budget primitif 2025 assainissement

BP 2025				
Total dépenses Exploitation	353 700,00	Total recettes Exploitation	353 700,00	0,00
Total dépenses Investissement	228 980,00	Total recettes Investissement	228 980,00	0,00
Total dépenses	582 680,00	Total recettes	582 680,00	0,00
Balance	0,00			

La 3CMA prévoit de refaire le réseau d'eau de l'avenue Paul Mougin cette année. La commune en profitera pour mettre aux normes le réseau assainissement.

Décision : Approbation à l'unanimité.

10. Approbation compte financier unique 2024 commune

24200 - SAINT JULIEN MONTDENIS

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	446 089,06		78 751,38		524 840,44
Fonctionnement	280 046,08	280 046,08	544 877,46		544 877,46
TOTAL I	726 135,14	280 046,08	623 628,84		1 069 717,90
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
24800-EAU ST JULIEN MONTDENIS					
Investissement	73 120,64		17 356,35		90 476,99
Fonctionnement	130 114,82		44 652,65		174 767,47
Sous-Total	203 235,46		62 009,00		265 244,46
TOTAL III	203 235,46		62 009,00		265 244,46
TOTAL I + II + III	929 370,60	280 046,08	685 637,84		1 334 962,36

Décision : approbation à la majorité , 4 contre (Christophe AZAÏS, Corinne COLLOMBET, Franck LEFEVRE, Odile PIATON)

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2025

11. Affectation des résultats commune

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice <i>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 544 877.46€
B Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	0.00€
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	+ 544 877.46€
D Solde d'exécution d'investissement <i>(précédé de + ou -)</i> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 524 840.44€
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 <i>(précédé de + ou -)</i> Besoin de financement Excédent de financement	- 619 643.00€
Besoin de financement = F = D + E	- 94 802.56€
AFFECTATION = C = G + H	
1/Affectation en réserves R1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	94 802.56€
2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002	0.00€
DEFICIT REPORTE D 002	0.00€

Décision : approbation à l'unanimité

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

12. Subvention aux associations

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025		
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024 Rappel	SUBVENTIONS 2025
COMITE DE JUMELAGE	- €	- €
ASM	12 868,00 €	12 868,00 €
AMICALE LAIQUE	5 000,00 €	6 500,00 €
SKI ET MONTAGNE	- €	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	- €	
BOULE ARDOISIÈRE	700,00 €	700,00 €
PIED A L'ETRIER	- €	- €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 500,00 €	1 500,00 €
TIRELIRE DES ECOLES	3 100,00 €	3 100,00 €
ECHO ARDOISIER	8 000,00 €	8 000,00 €
ACTIVITES MANUELLES	- €	
VIE SAINTE	300,00 €	300,00 €
CHAPELLE DE GRENIS	- €	- €
F N A C A	- €	
A. C. UNION FEDERALE	1 260,00 €	1 260,00 €
LES CARRIOLES	- €	
VIVRE A MONTDENIS	- €	
FOOTBALL CLUB	800,00 €	800,00 €
LES AMIS DE TOURMENTIER	100,00 €	100,00 €
DES POTS ET DES POTES	- €	- €
ASSOCIATION DU TRAIL	700,00 €	800,00 €
TENNIS CLUB	- €	- €
ASSOCIATION DES RIVERAINS	3 000,00 €	1 000,00 €
CINE CLUB LES SAFRANIERES	250,00 €	250,00 €
BLEUETS DE MAURIENNE	576,00 €	624,00 €
CAM RUGBY	288,00 €	288,00 €
JUDO	528,00 €	675,00 €
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	96,00 €	90,00 €
MAURIENNE ESCALADE	480,00 €	405,00 €
ECOLE SKI CLUB KARELLIS	300,00 €	300,00 €
LES COUCOUS	200,00 €	200,00 €
BAR DU KIOSQUE	- €	- €
ACCA St HUBERT	- €	- €
SERPOLIERE VISAGE DE St JULIEN	- €	- €
SYNDICAT COMMUNAL DE DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES ET DES EMANATIONS INDUSTRIELLES	- €	- €
VISAGES DE St JULIEN	- €	- €
GRAINES DE SOI RELAXATION SOPHROLOGIE	- €	- €
HISTOIRE D'EAU	- €	- €
IRRIGATION CLARET-SERPOLIERE	- €	- €
L'EAU DU NAYET	- €	- €
LES JARDINS PARTAGES DE SAINT JULIEN MONTDENIS	- €	- €
UNION ATHLETIQUE DE MAURIENNE	240,00 €	240,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	200,00 €	200,00 €
REGUL'MATOUS	200,00 €	200,00 €
PAYSAGE ESPACE	3 000,00 €	2 000,00 €
MLD VTT	500,00 €	500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	265,00 €	- €
SKI ET MONTAGNE	250,00 €	250,00 €
VIVRE A MONTDENIS	300,00 €	300,00 €
IRRIGATION CLARET-SERPOLIERE	300,00 €	300,00 €
TOTAL	46 301,00 €	43 750,00 €

Monsieur Franck LEFEVRE s'étonne que toutes les associations n'apparaissent pas sur ce document et notamment « La Marelle Sans Frontières » qui rend tous les ans le dossier de subvention demandé par la commune, alors que certaines associations apparaissent deux fois.

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Cette demande sera prise en compte.

Monsieur Bernard MILLE s'étonne que le comité de jumelage présente cette année un compte de résultat négatif et n'ait pas provisionné pour l'organisation des 25 ans du jumelage qui aura lieu cette année.

Madame Odile Piaton et Monsieur José Varésano prennent alors la parole pour expliquer que le comité de jumelage n'est pas une association loi 1901 et qu'il ne peut avoir des revenus propres. Il est lié à la commune par une convention qui prévoit le versement d'une dotation annuelle pour mettre en œuvre les actions qui lui sont déléguées.

Monsieur le maire propose de mettre au vote l'attribution au comité de jumelage d'une subvention de 3 000 € pour organiser les animations dans le cadre du jumelage.

Il précise que le financement de l'organisation des 25 ans du jumelage fera l'objet d'un don dont on ne connaît pas encore la somme.

Décision : approbation à l'unanimité

13. Approbation budget primitif 2025 commune

BP 2025				
Total dépenses Fonctionnement	2 735 100,00	Total Recettes Fonctionnement	2 735 100,00	0,00
Total dépenses Investissement	2 661 900,00	Total Recettes Investissement	2 661 900,00	0,00
Total dépenses	5 397 000,00	Total recettes	5 397 000,00	0,00
Balance	0,00			

Décision : approbation à la majorité , 4 contre (Christophe AZAÏS, Corinne COLLOMBET, Franck LEFEVRE, Odile PIATON)

14. Comptes rendus réunion

15. Questions diverses

- La consommation électrique de l'Espace Sportif et Culturel de la Croix des Têtes est en constante augmentation. Pour la diminuer, il faudrait modifier l'installation de chauffage. Le coût des travaux ne peut être supporté par la commune aussi il est prévu d'installer sur le toit du bâtiment des cellules photovoltaïques en autoconsommation.

Un devis a été réalisé pour une production de 95 KW et un coût de 73 000 € HT. Le retour sur investissement se ferait sur cinq ans avec une garantie de production de 30 ans, une garantie matériel de 25 ans et onduleur 20 ans.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire
François ROVASIO

La secrétaire de séance
Odile PIATON